

## **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

### **Compte rendu de la réunion du vendredi 21 décembre 2012**

La commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aisne (CDCI) s'est réunie sous la présidence de M. Pierre BAYLE, préfet de l'Aisne, le vendredi 21 décembre 2012, à 14h30, salle Erignac à la préfecture.

La réunion avait pour objet :

- Bilan, par arrondissement, de la mise en œuvre des propositions du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI),
- Examen du projet de fusion (hors SDCI) du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Guny et du syndicat des eaux de la région de Blérancourt.

#### **Etaient présents (P) ou représentés (R):**

##### **- en qualité de représentants des communes de moins de 678 habitants :**

M. Paul GIROD, **R**, pouvoir donné à Mme GRUNDELER  
M. Jean-Luc EGRET, **P**,  
M. Jean-Michel WATTIER, **P**,  
M. Hugues PAVIE, **R**, pouvoir donné à M. WATTIER,  
M. Jacques LARANGOT (Assesseur), **R**, pouvoir donné à M. EGRET  
Mme Annick COURTIN (assesseur), **P**,  
M. Michel TELLIER, **R**, pouvoir donné à Mme COURTIN  
Mme Blandine GRUNDELER, **P**,

##### **- en qualité de représentants des cinq communes les plus peuplées :**

Mme Monique RYO, **R**, pouvoir donné à M. LEBRUN  
M. Antoine LEFEVRE, **P**,  
M. Christian CROHEM, **P**,  
M. Bernard LEBRUN, **P**,

##### **- en qualité de représentants des communes de 678 habitants et plus :**

M. Nicolas FRICOTEAUX, **P**,  
M. Marcel LALONDE, **P**,  
M. Jean-Paul COFFINET, **P**,  
M. Gérard DOREL (rapporteur général), **P**,

**- en qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

M. Guy DAMBRE, **R**, pouvoir donné à M. GUYOT,  
 M. Jean-Marie CARRE, **P**,  
 M. Robert GUYOT, **P**,  
 Mme Chantal CHEVALIER, **P**,  
 M. Jacques DESALLANGRE, **R**, pouvoir donné à M. CARRE,  
 M. Eric MANGIN, **P**,  
 M. Henri BROSSIER, **R**, pouvoir donné à M. GENTEUR,  
 M. Jean AUDIN, **R**, pouvoir donné à M. LEMOINE,  
 M. Didier BEAUVAIS, **R**, pouvoir donné à M. MUZART  
 Mme Michèle FUSELIER, **P**,  
 M. Thierry LEMOINE, **P**,  
 M. Noël GENTEUR, **P**,  
 M. Hervé MUZART, **P**,  
 M. Jean-Claude PRUSKI, **R**, pouvoir donné à Mme FUSELIER,  
 M. Marcel LECLERE, **R**, pouvoir donné à M. RIGAUD  
 Mme Annick VENET, **P**,  
 M. André RIGAUD, **P**,

**- en qualité de représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :**

M. Bernard LECLERE, **P**,

**- en qualité de représentants du conseil général de l'Aisne :**

M. Yves DAUDIGNY, **R**, pouvoir donné à M. POTELET,  
 M. Michel POTELET, **P**,  
 M. Michel COLLET, **P**,  
 M. Frédéric MEURA, **P**,  
 M. Ernest TEMPLIER, **P**,

**- en qualité de représentants du conseil régional de Picardie :**

Mme Anne FERREIRA, **P**,  
 M. Alain REUTER, **P**,

**Etaient absents sans avoir donné pouvoir :**

**- en qualité de représentants des cinq communes les plus peuplées :**

M. Patrick DAY,  
 M. Jacques KRABAL

**- en qualité de représentants des communes de 678 habitants et plus**

M. Jean-Pierre BALLIGAND

**- en qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

M. Jean-Jacques THOMAS,  
M. Roland RENARD

**- en qualité de représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :**

M. Thierry LEFEVRE

**Assistaient à la réunion au titre de représentants de l'administration :**

M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne,  
Mme CHARDON-LEYES, secrétaire générale de la sous-préfecture de Saint-Quentin  
Mme Virginie LASSERRE, sous-préfète de Château-Thierry,  
M. Claude BALLADE, sous-préfet de Vervins,  
Mme Marie-Claude ITASSE, chef de la division du secteur public local à la direction départementale des finances publiques,  
M. Philippe CARROT, directeur adjoint de la direction départementale des territoires,  
Mme. Nathalie OLIVEIRA, Chef de division du premier degré, DASEN Aisne  
Mme Sylvie DENIS, directrice des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques,  
M. Arnaud JASPART, chef du bureau de légalité et de l'intercommunalité,  
M. Ahmed AIME, adjoint au chef du bureau de la légalité et de l'intercommunalité.

-----  
Le quorum étant atteint, 28 membres sont présents sur 47, le préfet ouvre la séance.

**I. Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2012**

Le préfet demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2012. Ce dernier n'appelant pas d'observation, il est adopté par les membres de la CDCI.

**II. L'état des lieux, par arrondissement, de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Le préfet rappelle la procédure de mise en œuvre du SDCI et les pouvoirs des membres de la CDCI. Lorsqu'une disposition du schéma n'a pas recueilli la majorité requise (moitié des communes représentant la moitié de la population totale, y compris la commune la plus peuplée si elle représente le tiers de la population) et que le représentant de l'Etat décide de passer outre cet avis, il doit en informer la CDCI qui, à la majorité des deux tiers, peut faire adopter un amendement. Il informe la CDCI qu'aucune disposition du schéma n'a reçu un avis défavorable.

Le préfet propose ensuite que les sous-préfets présentent l'état d'avancement, au 19 décembre 2012, de la mise en œuvre du SDCI dans chaque arrondissement.

**- Arrondissement de Saint-Quentin**

- 1) Proposition de rattachement de la commune de Jussy à la CC du Canton de Saint-Simon. : la consultation des collectivités a débuté le 9 juillet 2012. Sur 19 communes consultées, 18 sont favorables, 1 défavorable. L'arrêté intégrant cette commune à la CC du Canton de Saint-Simon a été pris le 22 octobre 2012. L'intégration de Jussy à la CC de Saint Simon sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- 2) Proposition de fusion de la CC du Val d'Origny et de la CC de la Vallée de l'Oise : la consultation des communes, s'agissant du périmètre du nouvel EPCI, a été lancée le 16 juillet 2012. Sur les 32 communes consultées, 31 sont favorables et 1 défavorable. La consultation sur les statuts a été lancée le 10 décembre 2012. La fusion est prévue avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- 3) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion du personnel administratif de Joncourt, Sequéhart et Magny-le-Fosse : la compétence sera reprise par la commune de Sequéhart. La consultation des 3 communes du syndicat a été lancée le 13 septembre 2012. Les trois communes sont favorables à cette dissolution. La direction départementale des finances publiques (DDFiP) est consultée sur le projet d'arrêté de dissolution.
- 4) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal pour le transport des élèves et le fonctionnement des écoles de Beauvois-en-vermandois, Caulaincourt, Lanchy et Trefcon : la compétence sera reprise par la commune d'Etreillers. La consultation des 4 communes du syndicat a été lancée le 13 septembre 2012. Sans délibération des communes concernées, les avis sont réputés favorables. La commission administrative paritaire (CAP) et le comité technique paritaire (CTP) se sont prononcés favorablement pour l'intégration de la secrétaire dans les effectifs de la commune d'Etreillers. La DDFiP est consultée de son côté sur le projet d'arrêté de dissolution.
- 5) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal pour le regroupement et le fonctionnement des écoles de Fieulaine, Montigny en Arrouaise, Aisonville-Bernoville, Grougis et Fontaine Notre Dame : il s'agit d'une procédure de dissolution lancée avant l'élaboration du SDCI. Les 5 communes du syndicat sont favorables. L'arrêté préfectoral de dissolution a été signé le 12 novembre 2012.
- 6) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal scolaire de Mesnil, Neuville Saint Amand : la compétence sera reprise par la commune de Neuville Saint Amand. La consultation a été lancée le 13 septembre 2012. Les deux communes se sont prononcées favorablement. La DDFiP est consultée sur le projet d'arrêté de dissolution.
- 7) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal d'investissement et de fonctionnement pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Moÿ-de-l'Aisne : la consultation des collectivités a débuté le 11 septembre 2012. Sur 15 communes consultées, 10 sont favorables, 5 défavorables. L'arrêté préfectoral sera signé prochainement.
- 8) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal pour la construction d'une perception à Moÿ-de-l'Aisne : la consultation des collectivités a débuté le 13 septembre 2012. Sur 14 communes consultées, 12 sont favorables, 2 défavorables. L'arrêté préfectoral de dissolution sera signé prochainement.
- 9) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal scolaire pour le regroupement et le fonctionnement des écoles de Mayot, Brissay-Choigny, Brissy-Hamégicourt : la consultation des collectivités a débuté le 13 septembre 2012. Les trois communes concernées ainsi que le syndicat se sont prononcées favorablement. La DDFiP est consultée sur le projet de dissolution.
- 10) Proposition de création d'une structure unique entre le syndicat d'adduction d'eau de la région de Séry-Les-Mézières et de syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de l'Oisel : la consultation a été lancée le 27 septembre 2012. Sur les 9 communes consultées, 4 sont favorables, 2 défavorables et les autres ne se sont pas encore prononcées. La fin du délai de consultation est prévue le 27 décembre 2012.

- 11) Proposition de réduction du périmètre du syndicat intercommunal d'aide à domicile (SIAD) et d'extension du périmètre du syndicat intercommunal de services et soins à domicile de l'amitié (SISSAD) : la consultation a été lancée le 24 septembre 2012. Sur les 45 communes consultées, 17 sont favorables. Les deux syndicats sont favorables. Les autres communes ne se sont pas encore prononcées. La fin du délai de consultation est prévue pour le 24 décembre 2012.

#### **- Arrondissement de Vervins**

- 1) Proposition d'extension du périmètre (intégration de 19 communes) du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise Amont : la consultation a été lancée le 28 septembre 2012. Sur les 90 communes consultées, 46 sont favorables, 8 défavorables et 36 ne sont pas prononcées. La fin du délai de consultation est prévue le 28 décembre 2012
- 2) Proposition d'extension du périmètre (intégration de 10 communes) du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du Vilpion Amont et de ses affluents : la consultation a été lancée le 18 septembre 2012. Sur les 41 communes consultées, 26 sont favorables, 15 défavorables. L'arrêté est en cours de signature.
- 3) Proposition de dissolution du SIVOM de la Région de Guise : la consultation a été lancée le 27 septembre 2012. Sur les 24 communes consultées, 6 sont favorables, 9 défavorables, 2 ne souhaitent pas se prononcer et 7 ne se sont pas prononcées. Le préfet rappelle que les communes qui expriment le souhait de ne pas se prononcer sont réputées, conformément aux textes, s'être prononcées favorablement. On s'oriente ainsi vers une majorité d'avis favorables. Toutefois, il convient d'attendre le fin du délai de consultation prévue le 27 décembre 2012 pour être fixé définitivement. Le préfet indique à l'assemblée que l'arrêté préfectoral entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ceci afin de ne pas perturber la fin de l'exercice budgétaire en cours.
- 4) Proposition de dissolution du syndicat mixte Thiérache développement : le préfet informe l'assemblée que la consultation des communes sera lancée avant la fin de l'année 2012. La dissolution interviendra avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- 5) Proposition de dissolution du syndicat de scolarisation de la Région Capelloise : la consultation a été lancée le 10 juillet 2012. Les 18 communes se sont prononcées favorablement. La compétence sera reprise par la commune de La Capelle. L'arrêté préfectoral a été signé le 19 novembre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 6) Proposition de dissolution du syndicat des chemins ruraux du canton de La Capelle : la consultation a été lancée le 10 juillet 2012. Sur les 5 communes consultées, toutes sont favorables. La compétence sera reprise par la commune de La Capelle. L'arrêté préfectoral a été signé le 19 novembre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 7) Proposition de dissolution du syndicat à vocation sportive et culturelle de Wassigny : la consultation a été lancée le 27 août 2012. Sur les 10 communes consultées, toutes sont favorables. La compétence sera reprise par la commune de Wassigny. L'arrêté préfectoral a été signé le 10 décembre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### - Arrondissement de Laon

- 1) Proposition de rattachement de la commune de Chéret à la CC du Laonnois : la consultation des collectivités a débuté le 6 mars 2012. Sur 38 communes consultées, 36 ont été favorables, 2 défavorables. L'arrêté préfectoral intégrant cette commune à la CCL a été pris le 21 juin 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 2) Proposition du rattachement de la commune de Clermont les Fermes à la CC des Portes de la Thiérache : la consultation des collectivités a débuté le 6 mars 2012. Sur 30 communes consultées, toutes ont été favorables. L'arrêté préfectoral intégrant cette commune à la CC des Portes de la Thiérache a été pris le 21 juin 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 3) Proposition du rattachement de la commune de Courbes à la CC des Villes d'Oyse : la consultation des collectivités a débuté le 6 mars 2012. Sur 21 communes consultées, toutes ont été favorables. L'arrêté préfectoral intégrant cette commune à la CC des Villes d'Oyse a été pris le 21 juin 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 4) Proposition du rattachement de la commune de Pierremande à la CC Chauny-Tergnier : la consultation des collectivités a débuté le 9 juillet 2012. Sur 24 communes consultées, 12 ont été favorables, aucune défavorable et 12 ne se sont pas prononcées. L'arrêté préfectoral intégrant cette commune à la CC Chauny-Tergnier a été pris le 19 octobre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 5) Proposition du rattachement des communes de Besmé, Blérancourt, Bourguignon-sous-Coucy, Camelin, Fresnes, Manicamp et Quierzy à la CC du Val de l'Ailette : la consultation des collectivités a débuté le 18 septembre 2012. Sur 26 communes consultées, 16 sont favorables, 10 défavorables. Le préfet indique à l'assemblée qu'il a été saisi d'un amendement présenté par plusieurs élus visant à modifier cette disposition du SDCI. Il précise que cet amendement n'est pas recevable dans la mesure où les conditions de majorité sont recueillies. Il invite toutefois M. LEFEVRE à en faire lecture. Il informe également l'assemblée du courrier de la CC de Chauny-Tergnier refusant d'intégrer les deux communes de Manicamp et Quierzy en son sein. Le préfet précise qu'il semble que l'on s'achemine vers une décision de justice pour régler le cas de ces deux communes. L'arrêté préfectoral sera pris avant la fin 2012. Son entrée en vigueur sera toutefois différée au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- 6) Dissolution du syndicat d'aides-ménagères et de services de la Fère : les communes ne sont pas consultées car la dissolution de ce syndicat est obligatoire compte tenu du rattachement de la commune de Courbes à la communauté de communes des Villes d'Oyse (CCVO) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Une fois l'intégration réalisée, la CCVO aura un périmètre identique à celui du syndicat d'aides ménagères et de services. Les compétences syndicales seront alors automatiquement reprises par la communauté de communes et le syndicat disparaîtra conformément au 1<sup>er</sup> § de l'article L5214-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est à signaler que l'arrêté portant dissolution du SIAM et d'extension des compétences de la CC Villes d'Oyse a été pris le 26 octobre 2012 pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 7) Dissolution du syndicat intercommunal pour l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'Ouest du canton de Coucy (Quierzy, Manicamp, Bourguignon-sous-Coucy, Besmé, Camelin et Blérancourt) : les communes ne sont pas consultées car le syndicat disparaîtra (article L5214-21 2<sup>ème</sup> § du CGCT) avec le rattachement des 6 communes à la CC du Val de l'Ailette. Cette CC possède une compétence en matière de déchets ménagers.
- 8) Dissolution du syndicat intercommunal pour le chemin de liaison inter-villages : la communauté de communes de la Champagne-Picarde a délibéré le 11 septembre 2012 afin

d'étendre sa compétence à « l'entretien du chemin de liaison inter-villages de Guignicourt à Evergnicourt ». Cette délibération a été notifiée à ses communes membres le 12 septembre 2012. Les 48 communes se sont prononcées favorablement. L'arrêté d'extension de compétence de la CC Champagne-Picardie sera pris prochainement. Une fois le transfert de compétence réalisé, le syndicat sera dissous en application de l'article L.5214-21 du CGCT.

- 9) Proposition de rattachement de la commune de Chevreigny à la CC du Chemin des Dames : la consultation des collectivités a débuté le 31 août 2012. Sur les 30 communes consultées, 23 sont favorables, 7 défavorables. L'arrêté préfectoral sera pris prochainement.

- **Arrondissement de Soissons**

- 1) Proposition de rattachement de la commune de Courcelles-sur-Vesle à la CC du Val de l'Aisne : la consultation des collectivités a débuté le 9 juillet 2012. Sur 64 communes consultées, 55 ont été favorables, 8 défavorables. L'arrêté préfectoral intégrant cette commune à la CC du Val de l'Aisne a été signé le 19 octobre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 2) Proposition de rattachement de la commune d'Haramont à la CC de Villers-Cotterêts/ Forêt de Retz : la consultation des collectivités a débuté le 9 juillet 2012. Sur 18 communes consultées, 17 ont été favorables et 1 défavorable. L'arrêté préfectoral intégrant cette commune à la CC de Villers-Cotterêts/ Forêt de Retz a été signé le 19 octobre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- **Arrondissement de Château- Thierry**

- 1) Proposition du rattachement de la commune de Mezy-Moulins à la CC de la Région de Château-Thierry (CCRCT) : la consultation des collectivités a débuté le 2 juillet 2012. Sur 25 communes consultées, 24 sont favorables, 1 défavorable. L'arrêté préfectoral portant rattachement de cette commune a été signé le 8 octobre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 2) Proposition du rattachement des communes de Passy-sur-Marne et de Reully-Sauvigny à la CC du Canton de Condé-en-Brie : la consultation des collectivités a débuté le 9 juillet 2012. Sur 26 communes consultées, 24 sont favorables, 2 défavorables. L'arrêté préfectoral portant rattachement de deux communes à la cc du Canton de Condé-en-Brie a été signé le 22 octobre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 3) Proposition du rattachement de la commune de Rozet-Saint-Albin à la CC de l'Ourcq et du Clignon : la consultation des collectivités a débuté le 9 juillet 2012. Sur 33 communes consultées, 32 sont favorables, 1 défavorable. L'arrêté préfectoral portant rattachement de cette commune a été signé le 22 octobre 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- 4) Discontinuité territoriale de la CC du canton de Condé-en-Brie : la commune de La Celle-sous-Montmirail, membre de la CC du Canton de Condé en Brie, est séparée de cette CC par la commune de Vendières, membre de la CC du Canton de Charly-sur-Marne. Afin de mettre fin à cette discontinuité territoriale, le SDCI a prévu le déplacement des limites territoriales des deux communes. La commune de La Celle-sous-Montmirail s'est prononcée en faveur du déplacement de ses limites territoriales le 24 juillet 2012 ainsi que la commune de Vendières le 2 août 2012. Une consultation à titre conservatoire va être lancée avant la fin de l'année 2012 pour intégrer la commune de Celle sous Montmirail dans la CC du Canton de Charly-sur Marne au cas où la procédure de déplacement des limites territoriales

n'aboutirait pas. Par ailleurs, une enquête publique portant sur le déplacement de ces limites territoriales est lancé depuis le 17 décembre et prend fin le 26 décembre 2012.

- 5) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal pour le recrutement et la gestion d'une secrétaire de mairie (SIGHEB) : la consultation des 4 communes a débuté le 18 juillet 2012. Les 4 communes se sont prononcées favorablement. L'arrêté préfectoral a été signé le 12 décembre 2012.
- 6) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal du réémetteur de Charly : la consultation des 9 communes a débuté le 20 juillet 2012. Les 9 communes se sont prononcées favorablement. L'arrêté préfectoral a été signé le 11 décembre 2012.
- 7) Proposition de dissolution du syndicat à vocation scolaire de Cierges : la consultation des 5 communes a débuté le 20 juillet 2012. Les communes doivent se prononcer sur la répartition de l'actif et du passif. Cette dissolution semble en bonne voie.
- 8) Proposition d'extension du périmètre de l'union des services d'eau du sud de l'Aisne à 7 communes : la consultation des 110 communes a débuté le 26 septembre 2012. Mme la sous-préfète informe l'assemblée du manque de consensus. Sur les 110 communes concernées, 12 sont favorables, 14 défavorables, 22 se sont prononcées pour l'intégration d'une partie des communes et 10 ne se prononcent pas.
- 9) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Crézancy : la consultation des 2 communes a débuté le 20 juillet 2012. La commune de Crézancy qui représente plus de la moitié de la population du syndicat s'est prononcée défavorablement le 14 septembre 2012. Le comité syndical s'est également prononcé défavorablement le 12 septembre 2012. Compte tenu de l'impact financier de cette dissolution sur la CC du Canton de Condé en Brie, le préfet informe l'assemblée qu'il a décidé d'abandonner cette proposition.
- 10) Proposition de dissolution du syndicat mixte du collège de Fère en Tardenois : ce syndicat est composé de la CC du Tardenois, de 5 communes membres de la CC de la Région de Château-Thierry, d'une commune membre de la CC de l'Ourcq et du Clignon et de 4 communes situées dans l'arrondissement de Soissons. La reprise de la compétence de ce syndicat nécessite une coordination avec toutes ces collectivités. La CC du Tardenois s'est prononcé favorablement. Les autres collectivités ne se sont pas encore prononcées.
- 11) Proposition de dissolution du syndicat intercommunal d'aides ménagères (SIAM) d'Essômes sur Marne : le syndicat est situé dans le périmètre de la CC de la Région de Château-Thierry (CCRCT). 3 réunions ont été organisées en sous-préfecture. En attente des délibérations pour l'accord de principe de la CC de la Région de Château-Thierry, accord conditionné à une étude sur les conditions financières de cette dissolution et reprise de compétence.
- 12) Proposition de dissolution du syndicat d'aides ménagères de Fère-en-Tardenois : le syndicat est situé sur 2 CC : la CC du Tardenois et la CCRCT. Il est prévu une reprise de la compétence aide à la personne par la CC du Tardenois. La CC du Tardenois a émis un avis favorable au transfert de la compétence aide-ménagères et à la dissolution du syndicat.
- 13) Proposition d'extension du périmètre du SIVU du ru de Nesles et proposition de dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement viticole d'Azy sur Marne : ces deux propositions sont conditionnées au projet de définition d'un syndicat de bassin versant de la Marne qui concernera environ 30 communes. Une réunion de concertation a été organisée le 12 décembre 2012 en sous-préfecture. Une autre réunion est prévue le 30 mars 2013. La consultation sera lancée ultérieurement.



M. LALONDE revient sur le cas de la dissolution du SIAM de La Fère et signale que, dans certains cas, les avis de la CAP et du CTP n'ont pas été recueillis.

Le Préfet regrette de son côté les mauvaises informations qui ont pu être diffusées aux agents de ces syndicats d'aides ménagères.

**- III. Examen du projet de fusion (hors SDCI) du syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Guny et du syndicat des eaux de la région de Blérancourt.**

Le Préfet indique que cette proposition n'est pas inscrite dans le SDCI et qu'il s'agit d'appliquer une procédure de droit commun du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il donne la parole à Mme la Directrice des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques (DRCTAJ) afin de présenter le dossier.

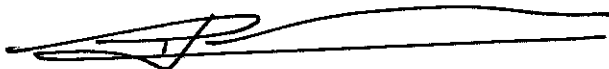
Mme DENIS explique que par délibérations des 11 avril et 11 juillet 2012, le comité du syndicat d'alimentation en eau potable de la Région de Guny a sollicité le préfet pour fusionner avec le syndicat des eaux de la Région de Blérancourt. L'ensemble des communes de deux syndicats ont délibéré et approuvé le nouveau projet de statut. L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre a été signé le 13 décembre 2012 et notifié aux deux syndicats ainsi qu'aux communes concernées. Ils ont 3 mois pour se prononcer. L'article L5212-27 du CGCT prévoit que la CDCI doit être consultée préalablement à la décision préfectorale de fusion.

Le Préfet demande aux membres de la CDCI de se prononcer sur ce projet de fusion de deux syndicats. Ce projet, n'appelant pas d'observation particulière, est validé à l'unanimité par les membres de la CDCI.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 16 H 00.

LAON, le

Le préfet de l'Aisne



Pierre BAYLE

Le rapporteur général de la  
commission départementale de la  
coopération intercommunale



Gérard DOREL